



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250703-2025280-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 25

Le 26 juin

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 6

Convocation du Conseil
Municipal en date du
20 juin 2025

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY, qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELLA, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU.

Secrétaire de séance : Hélène BECKING

N° D_2025-06-26-28

Objet : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LANAOUR AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Vu l'avis favorable de la commission en date du 11 juin 2025,

Par courrier en date du 7 avril dernier, l'association LANAOUR sollicite une subvention au titre de l'année 2025 à hauteur de 1 000 €.

Il est rappelé qu'en 2023, le Conseil municipal a attribué une subvention de 500 € (pas de dossier déposé au titre de l'année 2024).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, une subvention de 500 € à l'association LANAOUR.

Landivisiau, le 26 juin 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

